

LA DIMINUTION RECENTE DES EFFECTIFS DE RAPACES EN FRANCE ET SES CAUSES *

par Jean-François TERRASSE

Du fait de sa situation géographique, au carrefour des différents climats européens, la France présente toute une variété d'habitats permettant l'existence d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux de proie. Du Hibou petit-duc (*Otus scops*) méditerranéen à la Chouette Chevêchette (*Glaucidium passerinum*) arctique, n'y trouve-t-on pas, en effet, 9 espèces de rapaces nocturnes nicheurs ? Quant aux rapaces diurnes, 22 des 38 espèces européennes y nichent, parmi lesquelles on peut compter quelques-unes des plus rares. Notre pays est, de surcroît, traversé par plusieurs des plus importants axes de migration de l'Europe occidentale et des milliers d'oiseaux de proie migrants le survolent chaque année dans les deux sens, à moins qu'ils ne profitent du climat tempéré pour hiverner chez nous.

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES RAPACES FRANÇAIS ; SES CAUSES

A la fin de la dernière guerre, la densité de la plupart de ces rapaces était encore bonne. Vingt ans plus tard, la majorité d'entre eux se sont maintenant tellement raréfiés que l'on peut craindre la disparition de plusieurs. Nous nous proposons, dans cet article, d'envisager successivement les différents facteurs de raréfaction et de tenter une estimation des effectifs restants. Parmi les causes du déclin rapide de nos rapaces, il faut citer en premier lieu :

I) LA CHASSE. C'est en effet la principale des causes de raréfaction des rapaces diurnes et nocturnes, en vertu d'une politique de destruction des nuisibles, poursuivie sans relâche avec le soutien de la Loi et des Autorités, ainsi que l'appui de la presse et d'une large partie de l'opinion publique mal informée.

Ces destructions s'opèrent en toutes saisons, à tous les échelons (chasseurs, agriculteurs, gardes privés, gardes fédéraux, agents des

* Version amplifiée d'un rapport présenté à la Conférence du C.I.P.O., à Caen (avril 1964).

Eaux et Forêts et Lieutenants de Louveterie) et par tous les moyens (fusil, dénichage des œufs et des jeunes, poison, piège à poteau avec ou sans appât, piège à palette et chasse au grand-duc). Elles sont encouragées officiellement par le paiement de « primes à la destruction de nuisibles » distribuées par les particuliers, les mairies, les associations communales et les fédérations départementales de chasseurs. Aucune des quelques espèces protégées n'est, bien entendu, respectée dans l'immense majorité des cas.

D'après les chiffres publiés par les fédérations de chasse, on peut considérer que des primes de destruction sont payées chaque année pour près de 100 000 rapaces tués. Il faut y ajouter tous ceux abattus sans présentation pour la prime, encore plus nombreux. Il est possible de se faire une idée encore plus exacte de ces destructions en lisant les comptes rendus publiés par les fédérations de chasse dans les journaux cynégétiques tels que la *Gazette officielle de la Chasse*, le *Saint Hubert*, l'*Epervier*, *Nos Chasses*, le *Journal du Chasseur*, *Midi Chasse*, etc.

Des départements pauvres en rapaces annoncent, par exemple, les tableaux suivants :

- En 1962 : Rhône, 1 000 ; Eure-et-Loir, 401 ; Charente, 642 ; Pas-de-Calais, 251 ; Aude, 983 ; Basses-Alpes, 291.
- En 1963 : Aisne, 1 382 ; Seine-et-Marne, 417.

Pour les départements où la population de rapaces est encore riche, ou ceux qui sont bien placés sur une ligne de migration, on trouve les chiffres suivants beaucoup plus élevés :

- En 1963 : Haute-Garonne, 2 816 ; Loir-et-Cher, 2 654.

De simples cantons comme Millau ou Sarlat ont eu respectivement un tableau de destruction, pour la saison de chasse 1962, de 166 et 437 rapaces !

Il est important de remarquer que ces chiffres représentent presque uniquement les oiseaux tués par les gardes et qu'une faible proportion seulement des rapaces détruits par nos quelque 2 millions de chasseurs est homologuée.

Les concours de destruction de nuisibles. Ces destructions « normales », dues à la chasse, sont encore augmentées par celles opérées sur une plus grande échelle à l'occasion des « Grands Championnats de Destruction des Nuisibles », organisés dans toute la France par des syndicats professionnels d'armuriers dans un but uniquement commercial, mais présentés aux chasseurs comme une opération de salut public. Les derniers en date ont été organisés dans 13 départements du Sud-Est et dans le département de la Loire-Atlantique d'août 1962 à août 1963. Il en est prévu un dans le Puy-de-Dôme pour la saison de chasse 1964-65, mais les Rapaces en ont été exclus.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
ET D'ACCLIMATATION DE FRANCE

57, rue Cuvier — PARIS (5^e)

50^e DÉJEUNER AMICAL
DU SAMEDI 6 JUIN 1964

sous la Présidence du

Docteur Fernand MÉRY,
Vétérinaire,

Président de la Société "Les Amis des Bêtes"



J. Penot
1964

MENU



APÉRITIF

MANZANILLA CUP
CANAPÉS DE MÉCHOUIA

HORS-D'OEUVRE

COUTEAUX

POISSON

PRINCE DU CHARI

VIANDE ET LÉGUMES

CUISSOT DE RENNE A LA GALENTITA
SAUTÉ DE RENNE AUX LOUBIAS

FROMAGE

PHITIVIERS AU FOIN

ENTREMET

TARTE A LA CONFITURE D'HIBISCUS DE KARKAGNE

FRUITS

CORBEILLE DU GABON

VINS

RIESSLING
CHATEAU DES LAURETS 1932
CHAMPAGNE BAÉ BRUT

LIQUEUR

GRAND MARNIER CORDON ROUGE

TABACS FRANCAIS

CAFÉ DU GABON

La décoration des tables est assurée par notre Président et Madame Roger de Vilmorin.

NOTICE



Les **COUTEAUX** sont des Mollusques dont plusieurs espèces sont communes dans les sables des côtes de l'Océan Atlantique et de la Méditerranée.

Le **Prince du Chari (Lates Niloticus L.)** est commun dans tous les grands fleuves africains équatoriaux. C'est une très grosse Perche qui peut dépasser 50 kg. Ce poisson fait l'objet d'une pêche au lancer très sportive. Il nous est procuré par le Centre de Recherches Scientifiques Tchadiennes.

Le **Renne (Tarandus Rangifer L.)** est largement domestiqué dans les régions arctiques de l'Europe. Couramment utilisé comme animal de trait, il fournit en outre sa viande et même son lait.

La **Galentita** est une purée de **Lupin Blanc** ou **Tramouss (Lupinus albus)**. Cette plante est cultivée depuis l'Antiquité en Afrique du Nord. Les graines doivent être traitées par l'eau pour perdre leur amertume.

Le **Loubia (Vigna Catjang Walp)** est le haricot de l'Africain. Voisin du **Phaseolus**, mais appartenant au genre **Vigna**, il est très répandu en Afrique tropicale. Les feuilles et les fleurs ont l'aspect de celles du haricot. Les graines sont de couleur variable, mais en général brune. Le Loubia est très cultivé en culture dérobée, surtout avec le Mil. Il nous est offert par M. H. GILLET.

La **Karkagne (Hibiscus Sabdariffa L.)** est une Malvacée d'Afrique tropicale dont les fleurs ont de nombreuses utilisations : gelée, confiture, tisanes toniques, sauces. Cette plante est cultivée autour des cases et dans les champs mêlée au Mil. (Fleurs offertes par M. H. GILLET, confiture préparée par Mme TENDRON).

Les **Rennes** illustrant le menu sont dûs au crayon de M. Jacques Penot, notre Conseiller technique.

Les Fruits et le Café sont offerts par le Ministère de l'Intérieur et du Tourisme du Gabon, par l'intermédiaire de notre Collègue le Gouverneur Guibet.

Le transport des poissons, des fruits et du café a été gracieusement effectué par les soins de l'U.A.T.

Le « Grand Marnier Cordon Rouge » est un don de notre collègue M. Julien Marnier-Lapostolle.

Le champagne est généreusement offert par Monsieur PESIN.

Les Etablissements Thiébaud offrent des plantes grasses choisies parmi les plus curieuses de leur collection.

Les pots d'engrais pour plantes d'appartement sont donnés par la Société S.E.P.

La Carte porte-nom doit être conservée avec soin : le numéro qu'elle porte servira, au dessert, au tirage d'une tombola.

La chasse au filet : pantes, pantières, palombières. Cette chasse traditionnelle, qui se pratique spécialement dans le Sud-Ouest en automne, est une cause importante de destruction des rapaces attirés par les appelants des palombières de tir et à filets. Un nombre très importants de petits rapaces (Epervier, Faucon, Crécerelle, Hoberau, Emerillon, plus rarement Faucon pèlerin), sont tués dans les installations de capture des passereaux migrateurs de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées, où ils vont attaquer les petits oiseaux attachés au sol comme appelants.

Enfin de nombreux rapaces de toutes espèces sont tirés à leur passage des cols pyrénéens par la légion de chasseurs français et espagnols qui attendent sur les crêtes le passage des pigeons ramiers. Ces destructions sont d'autant plus importantes que le Sud-Ouest de la France constitue une voie de migration capitale pour les rapaces européens.

La chasse à la tourterelle au pylone. Cette chasse qui se pratique en mai dans certains cantons de la Gironde est très meurtrière pour nombre de migrateurs tardifs. Parmi les rapaces, ce sont les Bondrées et les Faucons hobereaux qui ont à en souffrir le plus.

II) LA MYXOMATOSE. La raréfaction des lapins a été la cause, sans aucun doute, d'un grave déséquilibre dans l'alimentation des prédateurs : nourriture abondante et facile, les lapins constituaient une telle provende qu'un nombre important de rapaces s'en nourrissaient occasionnellement ou régulièrement. Parmi ces derniers, 3 espèces ont été indiscutablement très touchées par les conséquences de la myxomatose :

- l'Aigle de Bonelli et le Grand-Duc, dans toute l'étendue de leur habitat ;
- l'Aigle Royal, dans le secteur plus précis du Sud-Est du Massif Central.

III) LES COLOMBOPHILES. Les fédérations de colombophiles sont particulièrement actives et puissantes dans le Nord de la France, mais aussi dans l'Est. Ces sociétés ont organisé, partout où cela était possible, la destruction systématique du Faucon pèlerin. C'est ainsi que cet oiseau a été pratiquement exterminé par leurs soins dans toute la Normandie (Basse-Seine, Picardie).

IV) LES POURVOYEURS DE JARDINS ZOOLOGIQUES. L'établissement de petits zoos départementaux, voire communaux ou privés, à but souvent lucratif, connaît actuellement une grande vogue en France. Les rapaces et particulièrement les plus spectaculaires et les plus rares d'entre eux, sont extrêmement recherchés par ces établissements. Comme les conditions d'hygiène et de vie en captivité y sont le plus souvent déplorables, ces oiseaux sont souvent renouvelés.

Il est probable qu'il y a ainsi, en France, presque autant d'Aigles royaux en captivité qu'à l'état sauvage ! Des oiseaux strictement protégés tels que Circaète Jean-le-Blanc et Vautours, etc... ne sont pas rares dans de tels établissements.

V) LES COLLECTIONNEURS D'ŒUFS. Les collectionneurs d'œufs sont peu nombreux en France, compte tenu de l'étendue du territoire. Néanmoins, par les rapports qu'ils entretiennent avec leurs collègues étrangers et la pratique des échanges, ils représentent un danger d'autant plus réel que leur passion s'exerce toujours au détriment des espèces les plus rares : Faucon pèlerin, Aigle, Circaète, Crécerellette, etc.

VI) LES FAUCONNIERS. Les fauconniers sont groupés en France en une seule association : l'Association Nationale des Fauconniers et Autoursiers Français, comptant environ 150 sociétaires métropolitains — dont moins de 30 entretiennent régulièrement des oiseaux de vol. La plupart des oiseaux utilisés sont pris au nid. On trouvera ci-dessous la liste des oiseaux d'origine indigène prélevés par les fauconniers français pendant les 5 dernières années :

Années	F. pèlerin	F. hobereau	F. crécerelle	Autour	Epervier	Total
1959	2	0	0	15	3	20
1960	9	0	0	11	6	26
1961	4	3	3	7	1	18
1962	3	0	6	10	7	26
1963	0	1	5	13	9	28

Il faut considérer que ces oiseaux ne sont pas tous perdus pour la Nature puisqu'un tiers environ reprennent leur liberté dans l'année qui suit, à l'occasion des vols de chasse.

Il faut également tenir compte que dans les conditions actuelles, presque tous les oiseaux dénichés ou capturés sont rachetés à des gardes qui les auraient autrement détruits, et que les fauconniers français assurent la surveillance et la sauvegarde d'un nombre bien plus important d'aires de rapaces.

Le Faucon pèlerin étant strictement protégé dans les pays où la fauconnerie connaît la plus grande vogue, les amateurs de ces régions ne pouvant plus prendre ces oiseaux chez eux viennent souvent en chercher en France, soit à titre privé, soit par l'intermédiaire de marchands d'oiseaux.

Ces expéditions doivent, pour être rentables, rapporter le plus grand nombre possible de faucons et toutes les aires d'une région sont alors systématiquement dénichées. De semblables expéditions ont lieu chaque année en Lorraine, dans le Massif des Vosges, dans le Jura, et jusqu'en Corse et sans doute ailleurs.

VII) TOXIQUES CHIMIQUES UTILISÉS EN AGRICULTURE. Il faut distinguer différentes catégories de toxiques :

— Tout d'abord les insecticides déversés en grandes quantités sur les cultures : ce problème n'a encore jamais été étudié en France et il est difficile de savoir l'incidence que ces produits peuvent avoir sur la reproduction des rapaces. Cependant, il est probable que ces « pesticides » ont une influence, en particulier dans les régions de grande culture, comme cela a été démontré sans équivoque aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Hollande.

— Une autre catégorie de toxiques chimiques présente de graves dangers pour les rapaces, ce sont les appâts empoisonnés (en général blé ou maïs) à base de strychnine, crimidine ou phosphure de zinc, utilisés dans la lutte contre les petits rongeurs des champs. En cas de pullulation des campagnols, ces graines empoisonnées sont répandues un peu partout et les rapaces s'intoxiquent en consommant les rongeurs morts ou malades. L'usage d'appâts à la strychnine pour la destruction des carnassiers (renards) met également en danger les rapaces qui peuvent consommer des cadavres.

L'emploi d'hypnotiques à base de chloralose pour la destruction des corvidés, outre qu'il provoque la mort de nombreux autres oiseaux, est aussi la cause indirecte de l'empoisonnement de rapaces charognards. Nous connaissons plusieurs cas de milans royaux trouvés morts auprès de cadavres de corneilles tuées au « Corbodor ».

VIII) LE « DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE ». Ce qu'il est convenu d'appeler le « progrès » recouvre, en fait, une multitude de facteurs dont certains ont un effet destructeur immédiat tandis que d'autres constituent simplement des éléments défavorables à action retardée.

Parmi les premiers, figurent au premier rang :

— les *câbles aériens*, dont le danger est encore plus grand en montagne où ils deviennent chaque année plus nombreux (câbles de haute tension, câbles de téléphériques...), au point de constituer de véritables « filets » tendus au travers de certaines vallées. Ces câbles font courir un risque certain à tous les grands rapaces, mais surtout aux nocturnes. Dans le cas du Grand-Duc ils sont, bien souvent, un facteur essentiel de disparition.

— la *circulation automobile* : c'est une cause très importante de mortalité pour les rapaces nocturnes, que l'on peut estimer à plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux par an.

Parmi les facteurs défavorables à effet retardé, on peut classer tous les éléments de perturbation dus à l'accroissement de la population et à l'élévation du niveau de vie, aux déplacements plus rapides et plus faciles, aux loisirs « de masse », etc. A titre d'exemple de leur action, rappelons le cas des falaises de l'Avalonnais où nichaient encore, il n'y a pas si longtemps, le Grand-Duc et le Faucon pèlerin; envahies maintenant chaque week-end par des campeurs et des alpinistes, leur tranquillité a été troublée au point que ces deux espèces en ont aujourd'hui disparu. La transformation des paysages par assèchement des zones humides, l'exploitation des forêts, des landes et jachères, l'arasement des talus, la suppression des haies, sont aussi des causes de diminution plus générales.

Il ne nous semble pas néanmoins que l'existence des rapaces soit incompatible avec ces exigences de la vie moderne. Bien au contraire, ces oiseaux font souvent preuve de facultés d'adaptation assez étonnantes pour un groupe si hautement spécialisé.

IX) LA NATURALISATION. Il est regrettable que les oiseaux empaillés connaissent à nouveau un regain de vogue. De nombreux rapaces, même protégés, sont exposés aux vitrines des « naturalistes » et vendus pour la décoration des maisons de campagne. A titre d'exemple, je mentionnerai qu'un seul taxidermiste du Loiret a reçu pendant la saison de chasse 1963-1964 : 1 Aigle criard, 15 Buses, 1 Bondrée, 4 Autours, 12 Eperviers, 2 Milans royaux, 1 Busard cendré, 5 Busards Saint-Martin, 1 Busard des roseaux, 4 Faucons pèlerins, 6 Faucons hobereaux et 22 Faucons crécerelles, sans compter divers rapaces nocturnes !

*
**

MÉTHODES D'ESTIMATION

ET REMARQUES A PROPOS DES CHIFFRES AVANCÉS

Les méthodes de recensement que nous avons utilisées pour préparer cet article varient beaucoup d'une espèce à l'autre. Il faut considérer en premier les rapaces ayant un territoire invariable ou peu variable pour une région déterminée. Dans la zone étudiée, on retrouvera chaque année le même nombre de couples de l'espèce en cause et aux mêmes endroits. Recenser de telles espèces consiste à connaître les « sites » de nidification de chaque couple, occupés souvent depuis des temps immémoriaux. Certaines aires de Faucon pèlerin actuellement encore utilisées étaient déjà connues des fauconniers il y a plusieurs siècles. Ces rapaces ont un territoire très vaste où ils peuvent trouver le minimum de proies nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique. Les variations numériques des espèces-proies peuvent influencer leur fécondité, mais géné-

ralement pas leur densité pour une zone donnée. Par exemple, on trouvera dans une région des Alpes riche en proies (Marmotte, lièvre variable, Tétras lyre, Bartavelle, etc.) un certain nombre de couples d'Aigles royaux. Mais dans une zone identique des Pyrénées où ces espèces-proies habituelles des Aigles n'existent pas, la densité de ce prédateur sera bien plus faible, chaque couple ayant besoin d'un territoire beaucoup plus vaste.

On peut inclure dans cette première catégorie : le Vautour percnoptère, le Gypaète barbu, l'Aigle royal, l'Aigle de Bonelli, l'Aigle botté (?), l'Autour, l'Epervier (?), le Milan royal, le Busard des roseaux (?), le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-Duc. On peut appliquer les mêmes règles au Vautour fauve, avec cette différence qu'il ne s'agit plus d'un couple isolé, mais d'une colonie.

Les autres rapaces dont les populations d'espèces-proies subissent des fluctuations importantes, réagissent, au contraire, non seulement en modifiant leur taux de reproduction, mais aussi en occupant un territoire d'autant moins vaste que les ressources alimentaires sont plus importantes. C'est le cas de tous les mangeurs de petits rongeurs (Buses, Busards, Faucon crécerelle, Rapaces nocturnes), des insectivores (Bondrée, Faucon hobereau (?) et du Faucon crécerellette (?). Le Milan noir qui s'adapte très bien à des régimes variés mais toujours à base de petits animaux aisés à capturer, donc souvent handicapés ou malades (souvent des poissons malades ou morts), entre également dans ce groupe. Il est néanmoins toujours utile de se rappeler qu'il est difficile de faire entrer une espèce animale dans une catégorie rigide, donc que toutes les exceptions et situations intermédiaires sont possibles.

Parmi les rapaces du premier groupe, plusieurs sont très localisés et nichent dans des rochers ; pour ceux-là, il suffit de connaître les sites de nidification et de vérifier leur présence.

La localisation du Busard des roseaux aux grandes phragmitaies et roselières des étangs facilite sa recherche. Pour les rapaces de terrains boisés à vaste répartition, tels l'Autour et l'Epervier, et dans une moindre mesure le Milan royal et le Circaète, la recherche est rendue malaisée par le milieu. Les deux *Accipiter* sont de surcroît tellement discrets qu'une recherche systématique sur de vastes zones est presque impossible. Pour ces espèces, il est préférable d'étudier la densité sur des zones témoins et d'extrapoler à l'ensemble des biotopes favorables de l'aire géographique. Prenons, par exemple, le cas de l'Autour : Brüll a montré en Allemagne du Nord qu'un couple avait besoin d'un territoire de 4 à 5 000 hectares pendant l'année dans une région giboyeuse. Suétens dans les Ardennes belges a trouvé un couple pour 3 000 ha de forêt. En France, nous avons trouvé dans l'Allier, à une époque où l'espèce était commune, 4 couples dans une forêt de 16 000 ha et, en Sologne, 3 couples pour

10 000 ha de forêt domaniale traitée en futaie. Ces chiffres se rapportent tous à des zones où abondent les proies favorites de l'Autour. On ne saurait les utiliser là où l'espèce est sporadique avec une très faible densité comme dans les Landes, ni dans beaucoup de forêts de l'Ouest, du Midi ou de l'étage montagnard. D'autre part, ce rapace a disparu de presque toutes les forêts du Bassin parisien, du Perche, de Normandie et s'est beaucoup raréfié partout ailleurs. Il faut donc appliquer un coefficient de réduction au chiffre maximum théorique.

Ainsi, la France offre à l'Autour 11 549 000 ha de terrains boisés comprenant : 5 160 000 ha de futaie et 6 389 000 ha de taillis sous futaie et taillis (Statistiques des Eaux et Forêts de février 1964). En admettant une densité moyenne pour la France de 1 couple d'Autours pour 5 000 ha de terrains boisés, on trouve une population théorique totale de 2 309 couples. Or, non seulement la totalité de ces terrains boisés ne convient pas à l'Autour, mais encore la densité normale de l'espèce est souvent bien plus faible. Nous citerons pour preuve le Maine-et-Loire, département boisé à près de 15 % de sa surface et convenant parfaitement à l'Autour. L'effectif théorique minimum (à raison de 1 couple par 5 000 ha de terrains boisés) y serait donc de 20 couples. Or ce département où l'espèce était qualifiée de « commune » et a été bien étudié par J.C. Beaudoin et P. Pouplard, n'abrite plus actuellement qu'une dizaine de couples d'Autours seulement.

Il faut souligner la valeur relative de certains chiffres dont nous sommes amenés à faire état dans ce travail. Pour exprimer exactement la dynamique de la population de chaque espèce, il faudrait pouvoir indiquer, dans chaque zone étudiée : a) le nombre total de couples pouvant y vivre, chiffre représentant un état de « saturation », b) le nombre de couples présents l'année de l'étude, et c) le nombre de couples ayant effectivement élevé des jeunes cette même année.

En 1964, par exemple, dans une zone du Sud du Massif Central, où sont connues 7 aires de Faucon pèlerin, 3 couples étaient présents, mais un seul a élevé des jeunes (M. Brosselin). Dans la basse vallée de la Seine, où 14 couples de cette espèce étaient connus, 2 couples seulement furent présents en 1962 (dont un seul a niché) ; le seul couple présent en 1963 n'a pas pondu et aucun couple ne fut observé en 1964. En Périgord, des 4 couples signalés antérieurement, il ne restait que 2 mâles célibataires (M. Dieulengard) en 1964 et un seul en 1965. La situation est analogue sur les côtes de Picardie où ce faucon nichait communément à raison d'un couple tous les 3 ou 4 km, le long d'une ligne de falaises de près de 150 km. En 1964 et 1965, une prospection systématique de plusieurs zones témoins choisies parmi les plus favorables n'a pas permis la découverte d'un seul oiseau (O. Fournier, B. Touillaud et M. Terrasse).

Le recensement des rapaces doit se faire pour chaque espèce à l'époque des parades nuptiales; les couples se livrent alors à des évolutions aériennes qui permettent de les remarquer plus facilement et c'est à cette époque que la compétition territoriale est la plus vive. Dans le cas du Grand-Duc, il faut profiter de la période du chant. Pendant l'incubation, les oiseaux sont très discrets et peu visibles. Une autre période favorable aux comptages se situe au moment de l'élevage des jeunes. Enfin, sauf pour les espèces très localisées et à population faible, il est prudent de considérer les chiffres indiqués ici comme de simples ordres de grandeur.

Il est évident que les observations que nous avons pu faire, mon frère et moi, n'auraient pas suffi à nous faire une idée précise du statut des rapaces de France. Nous avons été amenés à utiliser les données de la bibliographie et surtout les très nombreux renseignements récents et inédits que beaucoup d'ornithologues et de fauconniers ont bien voulu nous communiquer. En ce qui concerne particulièrement le Midi méditerranéen pour lequel nous n'avions pas de données personnelles récentes, nous sommes redevables à J.M. Thiollay de nombreux chiffres (Aigle royal, Aigle de Bonelli, Circaète, Faucons crécerellette et pèlerin).

C'est pour nous un agréable devoir de remercier ici tous ceux qui nous ont aidé par leurs observations : J.C. Alberny (B.-P.) - M. de Barmon (Mayenne) - R.E. Bauduin (Marne) - L. de la Boissière (S.-et-L.) - J.J. Bonsire (Oise) - C. Bougerol (Paris) - Y. Boudoint (L.-et-G.) - M. Brosselin (Aveyron) - B. Chabert (Rhône) - C. Chreptowicz (Loiret) - R. Depoux (Creuse) - O. Descailaux (Hte-Gar.) - A. Deschandre (C. d'Or) - H. Dieulengard (Deux-Sèvres) - M. Duplessis (S.-et-M.) - C. Erard (Paris) - G. Felder (Ht-Rhin) - O. Fournier (Paris) - B. Frochot (C. d'Or) - Y. Froissart (M.-et-M.) - P. Géroutet (Genève) - M. Henriot (Loire) - M. Hortigue (Vaucluse) - A. Labitte (Eure-et-Loir) - M. Laferrere (Rhône) - P. Lebreton (Rhône) - J. Leclerc (Creuse) - M. Lenoir (M.-et-M.) - P. de Ligennes (Lozère) - A. Louis (Gironde) - M. Mallet (Aveyron) - J.J. Marquart (Meuse) - A. Mast (Jura) - D. Meininger (Paris) - F. Merlet (L.-et-Ch.) - Ph. Merveilleux du Vignaux (Aveyron) - C. Miquel (Tarn) - Y. Monnier (L.-A.) - J.L. Mottron (Loiret) - H. Navarre (B.-P.) - P. Nicoulau-Guillaumet (Aude) - G. Nortier (L.-et-Ch.) - G. Olivier (Eure) - C. Perrier (Calvados) - M. Petitjean (B.-du-Rh.) - P. Picon (L.-A.) - Ph. Pouplard (Maine-et-Loire) - L. Puissant (Loire) - Ph. Rambaud (Cantal) - C. Rochebeuf (L.-et-Ch.) - J. Renaud (Vosges) - J. Rouff (Bas-Rhin) - B. Schmitt (Bas-Rhin) - F. Spitz (Paris) - W. Suetens (Belgique) - J. Tanguy Le Gac (B.-P.) - B. Touillaud (Paris) - P. Veniere (L.-A.) - G. Vernes (I.-et-L.) - F. Vire (Basses-Alpes).

STATUT ACTUEL DES RAPACES DIURNES DE FRANCE

Sont protégés en tout temps, les Vautours, le Gypaète barbu, et le Circaète Jean-le-Blanc. Tous les autres rapaces sont classés « nuisibles », à l'exception des Faucons crécerellette et kobez et (dans quelques départements) des Faucons crécerelle et pèlerin, et de la Buse commune. Depuis la Conférence de Caen (1964) ont été ajoutés à la liste des oiseaux protégés en tout temps : les Aigles de toutes espèces, le Pygargue, le Balbuzard et pour les Nocturnes, le Grand-Duc. (Arrêté du 27-XI-64 paru au *Journal Officiel* du 8-XII-64, page 10.907).

— Le Vautour fauve (*Gyps fulvus*). Disparu des Alpes, de Provence et du Sud du Massif Central, cet oiseau ne subsiste que dans les Pyrénées, où il faut distinguer deux populations distinctes :

Les nicheurs sédentaires, qui comptent environ 50 couples répartis en trois colonies au moins. Le nombre de couples de chaque colonie est remarquablement stable comme nous avons pu le constater pendant cinq années de suite.

Les Pyrénées hébergent durant l'été une importante population d'« estivants » d'origine espagnole, au nombre de plusieurs centaines.

Espèce protégée, respectée localement, les sujets erratiques sont toujours abattus par ignorance. La protection des sites de nidification s'impose pour éviter le dénichage des œufs par les collectionneurs, des jeunes par les zoos et la perturbation par les photographes.

— Le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*). En voie de disparition dans le Sud des Alpes, la Provence et le Sud du Massif Central, où il était commun jusqu'à la dernière guerre; éteint dans le Nord des Alpes, les Corbières et les Pyrénées orientales. Il en subsiste une cinquantaine de couples pour toute la France, dont une vingtaine dans les Pyrénées occidentales où il se maintient. La protection légale n'est pas respectée dans tout le Sud-Est où cet oiseau est confondu avec d'autres rapaces. Le taux de diminution du percnoptère au cours des 30 dernières années est de l'ordre de 70 % (sauf dans les Pyrénées occidentales).

— Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*). Disparue des Alpes, cette magnifique espèce se rencontre encore dans les Pyrénées et en Corse. Nous manquons de données anciennes sur sa distribution et sa densité dans les Pyrénées; le Gypaète occupe actuellement toute la moitié occidentale de la chaîne, au-dessus de 1 000 mètres d'altitude. Sa densité est très faible en raison de l'étendue du territoire de chaque couple, et il semble que dix couples soient un maximum possible (le dixième couple, découvert en 1964, est sans doute d'installation récente). Plusieurs des territoires qu'occupent ces oiseaux sont à cheval sur la frontière franco-espagnole. Un couple étudié pendant cinq années de suite a élevé au moins trois jeunes.

En Corse, il existe au moins deux couples, peut-être 4-5 (été 1964, J.M. Thiollay). Bien que protégés, plusieurs gypaètes ont été abattus ces dernières années (le dernier en Corse, en automne 1963).

Le risque d'empoisonnement par les cadavres de carnassiers intoxiqués par la strychnine constitue un danger important pour cette espèce, de même que le dénichage pour le compte des collectionneurs et des parcs zoologiques.

— L'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*). L'espèce était encore commune au lendemain de la guerre dans toutes les régions montagneuses des Alpes, la Provence, le Sud du Massif Central, les Pyrénées et la Corse. Il en existait alors plus de 100 couples dans le Midi méditerranéen, des Basses Alpes aux Pyrénées orientales. Depuis 10 ans, la diminution ne fait que s'accroître, du fait de la chasse et du dénichage systématique.

Moins de 25 couples subsistent dans les Alpes, 2 ou 3 dans le Sud du Massif Central (contre 7 à 9 il y a dix ans), 2 dans l'Hérault, 3 dans les Corbières (contre 11 en 1945), 12 à 15 dans les Pyrénées, quelques-uns en Corse. Au total, il semble persister environ 60 couples.

En 1964, sur 3 aires dans le Sud du Massif Central : la femelle d'un couple fut tuée illégalement avant la ponte, le deuxième couple abandonna ses deux œufs en cours d'incubation par suite de la disparition de l'un des adultes. Seul le troisième couple put élever son unique jeune. Le taux de diminution de l'Aigle royal au cours des 30 dernières années est de l'ordre de 60 à 70 % environ.

— L'Aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*) : Limité à la zone méditerranéenne : Provence, Cévennes, Corbières, Pyrénées orientales et Corse. On y comptait 120 à 150 couples avant la dernière guerre. Pourchassée partout avec acharnement, cette espèce a subi en outre une régression certaine du fait de la myxomatose. Actuellement, il n'en subsiste pas plus de 30 à 35 couples. Le taux de diminution de l'espèce au cours des 30 dernières années est de 75 % environ.

— L'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*). Présente autrefois dans toutes les forêts de France, sauf dans le Nord, cette espèce ne subsiste actuellement qu'en très petit nombre, à l'état sporadique, et ne compte pas plus de quelques dizaines de couples, dont une quinzaine dans la chaîne pyrénéenne. Toujours confondu avec la Buse, sa protection ne peut être envisagée sans que soient également protégés tous les rapaces diurnes.

— La Buse variable (*Buteo buteo*). Nicheur très commun dans toute la France, Corse comprise, la population totale de cette espèce devrait être importante. Partout détruit avec acharnement, ce rapace est cependant en régression considérable et a déjà disparu de plusieurs forêts. L'hiver rigoureux de 1962-1963 a permis de réaliser une véritable hécatombe de ces oiseaux affamés et affaiblis : d'après les statistiques de chasse, plus de 20 000 buses ont ainsi été

abattues en quelques mois d'hiver. Un garde d'Alsace en tua 308 à lui seul, au début de l'hiver ! La France constitue un important territoire d'hivernage pour les Buses d'origine nordique et orientale, comme le prouvent les reprises d'oiseaux bagués en Scandinavie, Allemagne, Suisse... Le taux de diminution de la Buse au cours des 30 dernières années est de plus de 50 %.

Buteo buteo semble heureusement avoir regagné un peu de terrain en 1964 dans l'Est (Lorraine, Vosges, Franche-Comté), au moins localement, grâce à d'importantes pullulations de rongeurs.

— La Buse pattue (*Buteo lagopus*) n'hiverné en France qu'au cours d'hivers exceptionnellement froids comme celui de 1962-63.

— La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Nicheur relativement commun en France sauf dans le Sud-Est, cet oiseau, toujours confondu avec la Buse, est détruit partout. Des milliers de Bondrées traversent la France lors de leurs migrations de printemps et d'automne; la pratique de la chasse au Grand-Duc permet d'en faire des hécatombes. A titre d'exemple, plus de 700 Bondrées ont été abattues dans la seule commune de Leucate (Aude) en mai 1963 ! La protection de la Bondrée n'est pas concevable sans une protection générale de tous les rapaces.

— L'Autour (*Accipiter gentilis*). Autrefois nicheur répandu dans toutes les forêts de France, l'Autour, poursuivi par tous les moyens, a déjà disparu d'un grand nombre de forêts et s'est considérablement raréfié partout ailleurs. J'estime qu'il en subsiste moins d'un millier de couples.

Un grand nombre d'Autours arrivent en France par le Nord-Est en automne. La pratique du piégeage au poteau tendu sur une cage à vif, permet d'en détruire beaucoup; certains gardes en capturent ainsi chaque saison plus de 50, sur de petits territoires situés le long d'une ligne de migration. Etant donné la très faible densité de ce rapace en France et le rôle qu'il joue dans le milieu forestier, sa protection totale est tout à fait conciliable avec les intérêts de la chasse et de l'agriculture. Le taux de diminution de l'Autour dans les 30 dernières années est de plus de 60 %.

— L'Épervier (*Accipiter nisus*). Il y a encore peu de temps ce rapace était extrêmement répandu dans toutes les forêts, les bosquets, et même dans certains parcs urbains. La « destruction des nuisibles » l'a considérablement raréfié partout. D'autre part, l'arrachage des haies et des bosquets et l'usage de plus en plus répandu des insecticides, le privent à la fois de ses lieux de nidification et de ses ressources alimentaires (petits passereaux). Il doit être protégé comme les autres rapaces. Son taux de diminution dans les 30 dernières années est de l'ordre de 60 %.

— Le Milan royal (*Milvus milvus*). C'est un rapace rare en France, qui ne niche que dans les régions boisées de l'Est, du Centre et du Sud-Ouest, avec une répartition assez sporadique. La population

totale doit être assez faible (500 à 1 000 couples). La France est traversée par des migrateurs d'origine nordique et orientale.

Cet oiseau est détruit au même titre que les autres rapaces et ses habitudes de charognard le mettent à la merci d'avaler les cadavres d'animaux empoisonnés, ce qui constitue une importante cause de mortalité. Sa protection totale s'impose, car il est en rapide régression. Son taux de diminution dans les 30 dernières années est de 60 à 70 %.

— Le Milan noir (*Milvus migrans*). Nicheur dans presque toute la France sauf le Nord-Ouest, le Milan noir est particulièrement abondant dans l'Est et le Sud-Ouest. C'est le seul rapace qui soit en expansion, ses migrations précoces le mettant généralement à l'abri de la saison de chasse.

— Le Pygargue à queue blanche (*Haliaëtus albicilla*). Ce magnifique rapace nichait autrefois en Corse, sur la côte orientale (6 couples en 1939 ?). Le dernier individu y a été observé en 1959 et l'espèce doit y être éteinte à présent. Autrefois, les migrateurs et hivernants étaient réguliers le long des côtes jusqu'en Bretagne et dans le Nord. Actuellement, quelques sujets font des apparitions presque tous les hivers dans les zones marécageuses du Nord-Est (Argonne et Lorraine). Au moins cinq immatures ont été abattus pendant l'automne et l'hiver 1964-1965 dans l'Aisne, la Moselle, la Nièvre et la Seine-et-Marne. Le taux de diminution du Pygargue dans les 30 dernières années est de plus de 50 %.

— Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et le Busard cendré (*Circus pygargus*), naguère très répandus dans les plaines de France, se sont considérablement raréfiés, au point de disparaître complètement de certaines régions, par suite de la destruction des nuisibles, et aussi, dans une moindre mesure, du fait de la mise en culture de leurs lieux de nidification, landes, jachères et marais. Les méthodes de l'agriculture moderne ne leur laissent par ailleurs guère le temps d'élever leurs nichées dans les cultures. Leur protection est indispensable. Le taux de diminution de ces busards dans les 30 dernières années est de plus de 50 %.

— Le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Jusqu'à la guerre, on trouvait cet oiseau dans les forêts au Sud de la Loire et dans l'Est. Il a disparu depuis d'une grande partie de l'Ouest et du Centre, de la Bourgogne, des Vosges, et partout ailleurs il a diminué de plus de moitié. J'estime qu'il en subsiste actuellement moins de 500 couples.

Le Circaète est, depuis peu, légalement protégé sur tout le territoire mais cette mesure reste le plus souvent ignorée à l'échelon départemental et les Circaètes sont massacrés comme par le passé. Le taux de diminution de cette espèce au cours des 30 dernières années est de 60 à 75 %.

— Le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaëtus*). L'espèce niche encore en Corse (moins de 10 couples), et nichait autrefois dans les étangs de Lorraine où elle pourrait revenir si elle était protégée. Migrateur régulier en automne et au printemps, le Balbuzard est souvent tiré au cours de ses migrations. Beaucoup se prennent dans les pièges à poteau tendus au milieu des étangs.

— Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*). Nicheur commun jusqu'après la guerre dans toutes les régions comprenant des falaises, les effectifs de ce Faucon devaient alors compter au moins 500 couples. Actuellement, il en subsiste moins de 200 (150 à 180). L'espèce a disparu récemment de la vallée de la Seine (14 couples il y a 15 ans) et de l'Avalonnais; elle est sur le point de disparaître du Pays de Caux (3-4 couples seulement contre 40 environ il y a 15 ans) et de Dordogne. Le Faucon pèlerin s'est considérablement raréfié également dans les départements méditerranéens (80 couples environ, contre 250 à 300).

Les primes de destruction des chasseurs et colombophiles, le piège à poteau, le dénichage des œufs et des jeunes, les écoles de rocher dans certaines falaises — à quoi s'ajoutent plus récemment les intoxications par les insecticides — sont parmi les causes les plus importantes de disparition de cette espèce. La protection intégrale de cet oiseau est urgente. Le taux de diminution du Faucon pèlerin au cours des 30 dernières années est de 50 à 80 %.

— Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*). Nicheur dans toute la France, la Corse comprise, cet oiseau n'est nulle part commun. Il s'est raréfié ces dernières années, en particulier dans tout le bassin parisien. Ses habitudes migratoires le mettent en partie à l'abri de la saison de chasse; par contre, il est souvent pris par les tendeurs du Sud-Ouest. Il y a lieu de protéger totalement cette petite espèce inoffensive pendant son court séjour chez nous. Le taux de diminution du hobereau au cours des 30 dernières années est de plus de 40 %.

— Le Faucon Emerillon (*Falco columbarius*). Migrateur régulier et hivernant, cet oiseau est souvent capturé par les tendeurs du Sud-Ouest.

— Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*). Nidificateur autrefois très commun partout, la Crécerelle — bien qu'officiellement rayée de la liste des nuisibles — paye avec la Buse le plus lourd tribut aux « concours de destruction de nuisibles » et au piège à poteau. L'hiver 1962-63 a provoqué une diminution des effectifs dépassant souvent 50 %. C'est aussi, avec l'Epervier, la principale victime des tendeurs du Sud-Ouest. Le taux de diminution de la Crécerelle au cours des 30 dernières années est de plus de 50 %.

La situation des Crécerelles ne s'est pas améliorée en 1964, et dans beaucoup de régions ces oiseaux ont presque complètement disparu. C'est indiscutablement l'un des rapaces qui s'est le plus raréfié depuis deux ans.

— Le Faucon crécerellette (*Falco naumanni*). Nicheur très localisé dans la zone méditerranéenne. la Crécerellette ne fait pas partie des « nuisibles ». La petite population française se maintient à une soixantaine de couples malgré des destructions plus ou moins occasionnelles et le prélèvement de pontes par les collectionneurs.

*

**

STATUT ACTUEL DES RAPACES NOCTURNES DE FRANCE

Tous sont protégés depuis 1902, à l'exception du Grand-Duc, classé « nuisible » jusqu'en 1964.

— Le Hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*). L'espèce était répandue au début du siècle dans les régions accidentées des Vosges, du Jura, de la Bourgogne, du Massif central, des Alpes et des Pyrénées. Entre 1920 et 1940, elle disparut des Vosges, du Jura, de Bourgogne, de l'Avallonnais et de l'ouest du Massif Central (Creuse, Dordogne). Elle s'est aussi considérablement raréfiée dans les Alpes, en Provence, et dans le sud du Massif Central depuis une dizaine d'années. Il n'en subsiste plus qu'une centaine de couples tout au plus, disséminés des Alpes aux Pyrénées.

Le Grand-Duc est partout déniché et détruit comme « nuisible » et aussi en raison du commerce des oiseaux vivants ou empaillés pour la chasse dite « au Grand-Duc » (sa dépouille se vend de 200 à 500 F !). La raréfaction de ses ressources alimentaires (myxomatose), la perturbation des sites de nidification (par l'alpinisme et le tourisme), ainsi que les câbles aériens, constituent d'autres causes importantes de disparition. Le taux de diminution du Grand Duc au cours des 30 dernières années est de 50 à 100 % suivant les régions.

— La Chouette chevêche (*Glaucidium passerinum*) et la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*). Ces deux petites espèces, vivant très cachées et ignorées dans les hautes forêts de l'Est (Jura, Alpes) maintiennent leurs effectifs à l'abri des destructions.

— La Chouette effraye (*Tyto alba*), le Hibou Petit-Duc (*Otus scops*), la Chouette chevêche (*Athene noctua*), la Chouette hulotte (*Strix aluco*), le Hibou Moyen-Duc (*Asio otus*) et le Hibou des marais (*Asio flammeus*). Tous ces nocturnes nichent en France, où, à l'exception du dernier, ils sont encore très répandus. Théoriquement protégés par la Loi, ils n'en sont pas moins détruits en grand nombre par les gardes-chasse, au piège à poteau jamais détendu la nuit (donc en contravention avec la Loi) et au nid. L'empoisonnement des rongeurs et la circulation automobile sont également des causes de mortalité supplémentaires.

En Résumé : il niche en France 22 espèces de rapaces diurnes, et 9 espèces de nocturnes, parmi lesquelles :

— 8 espèces comptent 50 couples ou moins, à savoir : *Gyps fulvus* (50), *Neophron percnopterus* (50), *Gypaetus barbatus* (12-15), *Aquila chrysaetos* (60), *Hieraaetus fasciatus* (30-35), *Hieraaetus pennatus* (< 100 ?), *Haliaetus albicilla* (0 ?) et *Pandion haliaetus* (10).

— 8 espèces sont représentées par 50 à 500 couples, à savoir : *Circaetus gallicus* (< 500), *Circus aeruginosus* (< 400), *Falco peregrinus* (< 200), *Falco naumanni* (60), *Bubo bubo* (< 100), *Glaucidium passerinum*, *Aegolius funereus* et *Asio flammeus* (50-100 ?).

— 2 espèces comptent de 500 à 1 000 couples, soit : *Accipiter gentilis* (< 1 000) et *Milvus milvus* (< 1 000).

— 4 espèces comptent de 1 000 à 4 000 (1) couples, à savoir : *Milvus migrans*, *Circus cyaneus*, *Circus pygargus* et *Falco subbuteo*.

— et 9 espèces seulement comptent plus de 4 000 (1) couples, soit : *Buteo buteo*, *Pernis apivorus*, *Accipiter nisus*, *Falco tinnunculus*, *Tyto alba*, *Otus scops*, *Athene noctua*, *Strix aluco* et *Asio otus*.

LES REMÈDES

Si l'on tient à sauver ce qui subsiste des rapaces de France, un certain nombre de mesures sont à prendre dans l'immédiat :

— Suppression des « primes de destruction de nuisibles » qui sont souvent le principal mobile, surtout pour bien des gardes qui perçoivent un salaire insuffisant.

— Interdiction de l'emploi du piège à poteau, engin illégal (ses captures représentent 70 % d'oiseaux protégés) et barbare.

— Interdiction de la chasse dite « au Grand-Duc », qui pour l'amusement de quelques-uns compromet gravement la survivance d'une partie de notre faune.

— Protection de tous les rapaces sans exception, au moins pendant la période de fermeture de la chasse. Protection totale en tout temps des espèces les plus menacées.

En réalité, seule une protection *totale*, en tout temps, de tous les rapaces serait efficace — le maintien d'une seule espèce (l'Epervier ou l'Autour par exemple) sur les listes de « nuisibles » amenant inévitablement la destruction de toutes les autres *par confusion*. L'exemple des rapaces nocturnes officiellement et légalement protégés en France depuis 1902, et qui n'en sont pas moins officiellement détruits 63 ans plus tard, en est une preuve formelle.

(1) Ce chiffre limite de 4 000 a été fixé assez arbitrairement pour séparer deux groupes distincts dont les populations sont particulièrement difficiles à évaluer.

Ces mesures de protection générale devront s'accompagner de règles plus précises, en particulier :

— Une réglementation stricte de la vente et de l'usage des carabines de type 22 L.R., munies de viseur télescopique et de silencieux. Cette arme de braconnier devrait être absolument proscrite, ou délivrée sur autorisation. C'est avec de telles armes que les Faucons pèlerins de Normandie ont été tirés à l'aire dans leurs falaises, que les grands rapaces et de nombreux oiseaux sont tués d'une manière anti-sportive.

— Une réglementation des petits zoos publics ou privés dont l'installation devrait être soumise à une autorisation préalable et répondre à des normes d'hygiène; la détention d'animaux protégés devrait au moins y être interdite.

— En ce qui concerne les élevages de gibier et de volaille, seuls cas où certains rapaces, et à une certaine époque de l'année, peuvent causer des dommages appréciables, il serait plus normal d'exiger que ces établissements soient recouverts de grillage plutôt que les autoriser à massacrer sans discernement toute la faune des environs.

— Mises en réserve des zones de falaises maritimes ou fluviales. Des zones précises seraient réservées aux Ecoles d'Alpinisme. Cette mesure ne nuirait en rien à la chasse qui ne s'exerce pas dans ces endroits précis et faciles à délimiter.

Actuellement, et dans la meilleure éventualité, le « Rapace » est toujours considéré au moins comme une cible par le tireur. Dans la majorité des cas, il représente pour le chasseur et l'agriculteur « l'Ennemi ». Cette notion, inculquée dès le plus jeune âge et rabâchée sans cesse et sans aucun fondement par la Presse cynégétique, est ancrée profondément dans les esprits. La grande Presse, en glorifiant les « exploits » de « vaillants Nemrods » photographiés tandis qu'ils brandissent un « dangereux nuisible », le plus souvent une simple Buse ou un Circaète protégé, contribue encore à répandre cette notion passionnelle. Il est donc important de se débarrasser au plus vite des concepts désuets d'« utiles » et de « nuisibles ».

De telles mesures ne sont concevables, dans une opinion très attachée à des principes cynégétiques en retard d'un siècle, qu'assorties d'une campagne d'information et de propagande par les moyens modernes (Presse, Radio, Télévision) et avec l'appui du personnel de l'Education Nationale.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

BASSOULS, G. et NAUROIS, R. de (1959). — Peuplement et nidification des grands rapaces dans les Pyrénées orientales, *Oiseau et R.F.O.*, 29 : 218-220.

BASSOULS, M. et PETIT, G. (1959). — L'aigle royal gravement menacé dans les Pyrénées orientales. *La Terre et la Vie*, 106 (Suppl.) : 54.

BERTHET, G. (1947). — Notes de terrain sur l'avifaune des gorges du Sud du Massif central et des Causses. A la recherche du Vautour fauve. *Alauda*, 15 : 79-124.

- BLONDEL, J. (1964). — Notes sur la biologie et le régime alimentaire du Faucon crécerellette. *Falco naumani*. *Nos Oiseaux*, 295-296 : 294-298.
- BOUDOINT, Y. (1953). — Étude de la Biologie du Circaète Jean-le-Blanc. *Alauda*, 21 : 86-112.
- BROSSET, A. (1953). — Durée de l'incubation chez le Jean-le-Blanc. *Alauda*, 21 : 115-119.
- BUREAU, L. (1953). — Observation du Circaète Jean-le-Blanc dans l'Ouest de la France. *Alauda*, 21 : 115-119.
- CUISIN, M. (1963). — Quelques observations sur les oiseaux des Riceys (Aube). *Le Jean-le-Blanc*, 11, 2 : 34-40.
- DUCKERT, P. et DUCKERT, L. (1957). — Le Grand-Duc en Ardèche. *Oiseaux de France*, 19 : 196-197.
- ERN, H. (1959). — Le Pygargue (*Haliaëtus albicilla*) habite encore la Corse. *Alauda*, 28 : 321.
- GEROUDET, P. (1949). — *La vie des oiseaux. Les rapaces, Colombins et Gallinacés* (2^e édition). Delachaux et Niestlé.
- GEROUDET, P. (1961). — Quelques notes d'ornithologie corse. *Alauda*, 29 : 149.
- GEROUDET, P. et LEVEQUE, R. (1964). — Le Percnoptère d'Égypte. *Nos Oiseaux*, 297 : 325-338.
- GUICHARD, G. (1953). — La nidification dans l'Yonne du Circaète Jean-le-Blanc. *Alauda*, 21 : 120-123.
- GUICHARD, G. (1956). — Notes sur la biologie du Grand-Duc (*Bubo bubo*). *Oiseau et R.F.O.*, 27 : 126-134.
- JOUANIN, C. (1963). — La destruction des prétendus nuisibles. *Penn Ar bed*, 4 : 77-80.
- LABITTE, A.; LANGUETIF, A. et DEBRU, G. (1950). — La reproduction du Faucon pèlerin et des autres oiseaux dans les falaises des côtes de la Manche en 1949. *Oiseau et R.F.O.*, 20 : 121-136.
- LEBRETON, P. (1963). — Le rôle des rapaces dans la Nature. *L'épervier, pêche et chasse*, février 1963.
- LORDEZ, J.; TERRASSE, J.F.; TERRASSE, M. et TOUILLAUD, B. (1960). — Voyage ornithologique dans le Sud du Massif Central. *Oiseaux de France*, 28 : 18-27.
- MAYAUD, N. (1936). — *Inventaire des Oiseaux de France*. Société d'Études Ornithologiques.
- MAYAUD, N. (1953). — Conclusions des données françaises sur la biologie du Circaète Jean-le-Blanc. *Alauda*, 21 : 124-127.
- MAYAUD, N. (1958). — L'avifaune de l'Anjou. Note préliminaire sur ses variations depuis le début du XIX^e siècle. *Alauda*, 26 : 141-149.
- MOUILLARD, B. (1934). — Notes sur les oiseaux observés en 1932 et 1933 à l'étang de Biguglia (Corse). *Alauda*, 6 : 196-211.
- NAUROIS, R. de (1959). — L'Aigle Botté (*Hieraaëtus pennatus*) dans la région de Gaillac (Tarn). *Alauda*, 27 : 23-25.
- NAUROIS, R. de et VIREDAYRE, E. (1955). — L'Aigle royal en Lozère. *Oiseau et R.F.O.*, 25 : 199-205.
- OISEAUX DE FRANCE (1959) (divers auteurs). — Précisions sur la répartition géographique de l'Aigle botté en France, 26 : 32.
- PENOT, J. et LAFERRERE, M. (1954). — L'Aigle botté en France. *Oiseaux de France*, 4, n° 3-4 : 6-15.
- POUPLARD, P. (1964). — *Les rapaces, leur rôle dans la nature*.
- RIVOIRE, A. et HUE, F. (1949). — L'Aigle de Bonelli. *Oiseau et R.F.O.*, 19 : 118-149.
- ROUX, F. (1963). — Rapport sur les espèces animales menacées de disparition en France (Oiseaux).

- TERRASSE, J.F. (1963). — Le froid, la chasse et les rapaces. *Chasses au vol*, n° 1-2 : 15-23.
- TERRASSE, J.F. et M. (1958). — Voyage ornithologique en Corse. *Oiseaux de France*, 23 : 8-37.
- TERRASSE, J.F. et M. et BOUDOINT, Y. (1960-61). — Observations sur la reproduction du Vautour fauve, du Percnoptère et du Gypaète barbu, dans les Basses-Pyrénées. *Alauda*, 28 : 241-257 et 29 : 1-24.
- THIOLLAY, M. — (En préparation) *Les rapaces dans le Midi de la France*.